



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 8 juillet à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 12

Votants..... 15

Procurations..... 3

Date de la convocation : 04/07/2023

PRÉSENTS : Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame COBO Rolande a donné procuration à Madame VIDAL Nadine, Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

SECRÉTAIRE DE SÉANCE AUXILIAIRE : Madame GUTRAUD Delphine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 1**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 2**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 13 juin 2023.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 3**

**DÉLÉGATION DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME RELATIFS
A L'OCCUPATION DU SOL A AVEYRON INGÉNIERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec Aveyron Ingénierie pour ce qui concerne l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme. Il précise que les prestations font l'objet d'une rémunération suivant le type d'acte. Les tarifs s'établissent comme suit :

Type d'actes / autorisations	Tarif 2023 non soumis à la T.V.A
Certificat d'urbanisme b (C.U b)	100 €
Permis de Construire (P.C)	250 €
Permis de démolir	110 €
Déclaration préalable	130 €
Permis d'aménager (P.A)	300 €
Transfert de permis ou prorogation	Gratuit
Rédaction des courriers dans le cadre de la procédure de retrait d'une autorisation illégale (sauf si l'autorisation n'est pas conforme à la proposition du service instructeur)	Gratuit

Le conseil municipal décide de confier, à compter du 1^{er} septembre 2023, à Aveyron Ingénierie l'instruction de l'ensemble des autorisations et actes d'urbanisme, d'approuver les termes de la convention d'une durée de 5 ans, de préciser que par arrêté du Maire il sera donné délégation aux agents d'Aveyron Ingénierie et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 4
APPROBATION DU PROJET DE REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES**

Le conseil municipal approuve sans réserve la Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes et approuve les statuts présentés dans les annexes du rapport de la Charte et demande l'adhésion de la Commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 5
TARIFS EAU – ASSAINISSEMENT 2024**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une actualisation des tarifs pour une bonne gestion des services de distribution d'eau potable et d'assainissement. Il est obligatoire que le montant de la prime fixe n'excède pas 50% du montant total de la facture. Monsieur le Maire rappelle que les services de l'eau et de l'assainissement sont des services qui doivent s'autofinancer. Ainsi, après une étude financière de ces budgets annexes, il propose les tarifs suivants pour la facturation 2024 :

SERVICE D'EAU POTABLE

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>TARIFS HT</u>
Abonnement au réseau (Prime Fixe proratisée)	65 € annuel ou 5.42 € mensuel
Abonnement au réseau – Compteur supplémentaire à savoir les compteurs de jardin (Prime Fixe proratisée)	65 € annuel ou 5.42 € mensuel
Prix de l'eau de 0 à 300 m ³	1.50 € /m ³
Prix de l'eau + de 301 m ³	1.75 € /m ³
Pose et dépose de compteur	150 €
Remplacement Compteur Gelé, détérioré ou disparu	500 €
Fournitures éventuelles	Prix coûtant
Forfait d'accès au réseau d'eau	400 €
Travaux de branchement au réseau	Acceptation de devis d'une entreprise spécialisée
Heure de Main d'œuvre	38 €
Mise à disposition du tractopelle (avec chauffeur)	75 € + 38€ coût horaire de l'agent

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>TARIFS HT</u>
Abonnement au réseau (Prime Fixe proratisée)	69 € annuel ou 5.75 € mensuel
Prix de l'assainissement	1.65 € / m ³
Forfait d'accès au réseau d'assainissement	500 €
Travaux de branchement au réseau d'assainissement	Acceptation de devis d'une entreprise spécialisée
Heure de Main d'œuvre	38 €
Mise à disposition du tractopelle (avec chauffeur)	75 € + 38€ coût horaire de l'agent

Les services de l'eau et de l'assainissement sont assujettis à la TVA et que le taux en vigueur sera appliqué pour chaque administré. En cas de consommation anormalement élevée, la loi Warsmann s'applique pour les particuliers. Pour les professionnels, c'est le règlement intérieur qui s'applique. Par conséquent, toute réclamation sera soumise à ses conditions et sera non recevable en dehors de ses deux situations.

Le conseil municipal accepte l'ensemble des tarifs proposés ci-dessus, ces tarifs sont communiqués aux administrés par voie d'affiche, accepte l'application de la prime fixe mensuelle au prorata temporis, accepte l'application de ceux-ci à compter du 1^{er} août 2023 pour une facturation courant 2024 pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, accepte l'application stricte des règlements en ce qui concerne le dégrèvement.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 6**

BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES AVANCE NON BUDGÉTAIRE

Le conseil municipal accorde une nouvelle avance de trésorerie de 25 000 € qui sera remboursée dans un délai de 12 mois à compter de ce jour soit au 8 juillet 2024, rappelle que l'avance non budgétaire de 20 000 € (délibération de février 2023) devra être remboursée au plus tard le 3 février 2024 et que les deux avances non budgétaires de 35 000 € au total (décision d'octobre 2022) devront être remboursées au plus tard le 24 octobre 2023, autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier, autorise le Comptable public de la collectivité à procéder à la constatation de cette avance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 7**

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'OCCE 12 (CAISSE DES ÉCOLES)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la directrice de l'école Marie-Laurence QUATREFAGES nous a alertée sur l'impossibilité pour la caisse des écoles de recevoir une subvention globale de sa collectivité de rattachement. Il précise que le mandat émis le 6 juin dernier va être annulé et que le montant de la subvention remboursée à la collectivité par l'OCCE 12.

Il convient cependant de délibérer sur le versement d'une nouvelle subvention, qui annule et remplace la subvention accordée dans la délibération du 8 avril dernier. Cette nouvelle subvention correspond aux projets menés par l'école Marie-Laurence QUATREFAGES en 2023 à savoir la classe artistique (théâtre et cirque). Monsieur le Maire précise que le montant total des factures, restant à régler par l'OCCE, est de 3 002 €.

Le conseil municipal accorde une subvention de 3 002.00 € pour les projets menés par l'école Marie-Laurence QUATREFAGES, autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires au versement de ladite subvention et à l'annulation du versement déjà effectué.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 8**

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'ADMR Larzac-Dourbie.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 9**

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association 'Les Entr'chats de Fougayrolles

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 10**

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au Comité des Fêtes et Loisirs de St-Jean du Bruel.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 11**

BUDGET COMMUNE 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Suite au rejet, par le Service de gestion comptable, des mandats correspondants à l'acquisition du tractopelle et à l'impossibilité de « partager » l'acquisition d'un bien entre 3 budgets, mais également suite aux nombreuses demandes de prêt de matériel, au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal pour l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21538-2312 : DIVERS	2 500.00 €			
D 21571 : Matériel roulant		9 600.00 €		
D 2158-2301 : TRACTOPELLE	9 600.00 €			
D 2184 : Mobilier		2 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 100.00 €	12 100.00 €		
Total	12 100.00 €	12 100.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 12**

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet (35 heures par semaine) au tableau des emplois et d'adopter les modifications nécessaires, dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été prévus au budget.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 13**

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT FILIÈRE TECHNIQUE

Le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet (35 heures par semaine) au tableau des emplois en remplacement d'un agent muté et d'adopter les modifications nécessaires, dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été prévus au budget.

Délibération approuvée à 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Michel DAUMAS, à la demande du maire, accepte d'être délégué au CCES.
- M. le Maire informe le conseil des modifications concernant la collecte des ordures à partir de 2026. Le nombre de points de collecte passera de 23 à 4 ou 5 points. Un badge, qui servira également à la déchetterie, sera nécessaire pour ouvrir les containers, et le nombre d'ouverture gratuite sera limité. Se pose le problème des estivants qui ne posséderont pas de badges et des personnes âgées qui n'auront plus de point de collecte à proximité. Les nouveaux containers coûteront 24 000 € à la charge de la Com-Com. Les containers enterrés coûteront 35 000 € et le surcoût sera à la charge des communes si elles souhaitent en installer.
- Didier VIDAL informe le conseil qu'un panneau d'affichage numérique sera installé au carrefour des Halles le 10 juillet prochain.
- M. le Maire lit un courrier de l'association A la Page qui informe de l'ouverture de la bibliothèque les mardi et vendredi de 11h à 12h.
- M. le Maire propose au conseil de verser une prime de 250 € à Mandy qui a fait 2 stages de 3 semaines à la mairie et qui a donné entière satisfaction.
- Léon qui effectue un stage au service technique et qui est spécialisé sur l'adduction d'eau, va étudier le problème de la qualité de l'eau aux Crozes qui n'est plus potable, suite à la baisse des normes de taux d'arsenic. Un filtre à arsenic est envisagé, se pose le problème de l'évacuation des filtres usagés.
- Le domaine de Gaillac souhaite utiliser la Prade comme les années précédentes, seul le parcage des chevaux est accordé et éventuellement le bivouac.
- Didier VIDAL informe que le parcours de santé de la Prade sera opérationnel d'ici peu, il reste à installer un panneau descriptif du parcours ainsi que le règlement. Suite à une question de Jean-Michel DAUMAS, Didier VIDAL précise que le parcours a été établi en tenant compte d'un forage à faire sur le terrain.
- L'APAVE a fait un audit des jeux d'enfants de la commune. Il s'avère que 95 % des jeux sont défectueux, certains réparables d'autres sont à retirer. Il précise que les réparations doivent être obligatoirement faites par le fabricant. Un renouvellement des jeux est prévu à partir de septembre.
- Le surveillant a pris ses fonctions au plan d'eau de La Roque le 8 juillet 2023. Il sera présent du mardi au dimanche de 15h à 19h et cela jusqu'au 31 août.
- Ouverture du Centre de Loisirs le 12 juillet à l'école en partenariat avec la Communauté de Communes Larzac et Vallées.
- Autorisation de travaux à réaliser sur le domaine public de l'Esplanade à Enedis en vue de la connexion au réseau électrique pour une installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment.
- Le 11 juillet le jury du fleurissement passera à St-Jean, M. le Maire demande la présence de conseillers municipaux.
- Problèmes de qualité de l'eau potable soulevés par les activités sportives en amont du barrage (Roc et Canyon, Antipode...). M. le Maire précise que les arrêtés préfectoraux sont prioritaires sur les arrêtés municipaux, et que pour le moment ces activités sont autorisées.
- Un audit a été effectué sur la dangerosité des ponts et des murs de la commune, M. le Maire fera part du compte-rendu lors d'un prochain conseil.
- Rappel du vernissage de l'exposition Reppel-Camboulives à 18h le 8 juillet 2023.
- M. le Maire informe le conseil de l'installation de nouveaux éclairages LED sous le Halles, plus économes en énergie.

- La réfection de la chaussée de la route de Scingleys est en attente de la réparation de 2 poteaux téléphoniques arrachés lors d'un accident de la route.
 - Jean-Michel DAUMAS informe qu'une première tranche de 1 800 m va être effectuée pour diagnostiquer les réseaux d'assainissement. Un certain nombre de rues est encore en réseau unitaire (Planquette, Aire, Refrègès...). Une tranche de 40 000 € a été débloquée pour la réfection des rues (bi-couche), un diagnostic des réseaux est nécessaire avant de procéder à la réparation de certaines rues.
 - Les services techniques vont repeindre en jaune les emplacements de stationnement de la commune.
 - L'emplacement de la brocante ayant changé, Jean-Michel DAUMAS a établi un plan d'occupation au Parc Municipal. L'accès à la place de l'Aire et à l'avenue Mouret sera bloqué le samedi soir afin que les brocanteurs ne viennent pas s'installer à l'emplacement du marché du dimanche. Des emplacements de parking sont envisagés sur l'Esplanade et dans l'allée du Pas du Cayla.
-

Fin de la séance : 10h50

Le Maire
Claude VIDAL



Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT



